



CANICULE : Aménager le travail pour préserver les agents.

Deux épisodes caniculaires ont eu lieu cet été sur l'ensemble de la France, avec des températures ayant atteint 40° en région parisienne.

Au cours de ces périodes de forte chaleur notre organisation syndicale s'est rendue sur différents sites et a pu constater que tout le monde n'était pas logé à la même enseigne à la préfecture de police.

La quasi-totalité de nos sites sont démunis de climatisation et n'en seront jamais équipés, pour une raison de coût bien sûr, mais aussi, pour éviter d'aggraver le réchauffement climatique de notre planète.

A défaut de climatisation, sur certains sites de la préfecture de police les agents disposent d'une salle réfrigérée où se rafraîchir mais ce n'est donc pas le cas partout.

Ainsi, malgré 38°C relevés dans certains services, le « plan canicule » s'est résumé à la distribution d'une bouteille d'eau et encore pas pour tout le monde.

La majorité des collègues ont travaillé des journées entières dans des locaux surchauffés, tout au plus dotés de ventilateurs.

Le jour du pic caniculaire, un aménagement du temps de travail a été mis en place dans certains services mais pas partout !

Selon les directions, ou selon le bon vouloir du chef de service, au sein d'un même bâtiment parfois, les agents n'ont pu bénéficier des mêmes dispositions.

Pour la CFDT, il est indispensable d'adapter le travail à cette nouvelle donne climatique pour garantir la sécurité, la santé et la qualité de vie des travailleurs.

La CFDT demande la mise en place d'un véritable PLAN CANICULE applicable à tous et non laissé à l'appréciation d'un chef de service.

A défaut de systèmes de climatisation, nous demandons l'aménagement de salles réfrigérées sur chaque site et une réorganisation du rythme horaire en cas de chaleur excessive.